

FINANCES – BUDGET ANNEXE RESIDENCE RAYMOND GERNEZ
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 22-087

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 novembre à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 7 novembre 2022.

Nombre de membres en
exercice : **17**

Présents : 9

Votants : 11

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY.

Procurations :

Mme Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

Secrétaire de séance : Mme Blandine LASSERON.

Objet : Adoption de la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Résidence Raymond Gernez.

10/11/2022	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : ajustement des dépenses énergie

Imputation	OUVERT	RÉDUIT	Commentaires
D F 011 60613	4 000,00		
D F 012 64111		3 000,00	
D F 016 6188		1 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		4 000,00
	Réductions		4 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Équilibre :	Ouv. - Red.		

ÉQUILIBRE	
Solde Ouvertures	4 000,00
Solde Réductions	4 000,00
Ouv. - Réd.	

{
}

Publié le : 07 Décembre 2022 à 09:23

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
 Transmis à la Sous-Préfecture le : 29 NOV. 2022
 Et publication ou notification du 29 NOV. 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
 La Vice- Présidente,



Françoise DEMONTFAUCON.

